

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01914 Numéro SIREN : 790 741 953 Nom ou dénomination : S2FM
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2019 sous le numéro de dépôt 33720



20190337202017

DATE DEPOT : 14/05/2019

N° DE DEPOT : 33720

N° GESTION : 2013B01914

N° SIREN : 790741953

DENOMINATION : S2FM

ADRESSE : 87 avenue de Flandre 75019 Paris

MILLESIME : 2017

Imprimé 2065 du 02/07/2018

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
			Déclaration néante
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD			
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, Indiquer le nom et la localisation		<i>conforme à l'original</i> <i>duer</i>	
A IDENTIFICATION		SARL S2FM 87, Avenue de Flandre 75019 PARIS 0666089254 - 0658523994 Siret 790 741 953 00018 - APE 6302Z	
Identification du destinataire		Tribunal de commerce de Paris 14 MAI 2019 33120	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, siret et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées			
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom et adresse du CGA		n° d'agrément :	
Visa : CGA		Viseur conventionné	

Imprimé 2065 du 02/07/2018

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable à 33 1/3 %					0
Bénéfice imposable à 28 %					29 402
Bénéfice imposable à 15 %					38 120
Déficit					
2 Plus-values					
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%					
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (lignes 17 du 2059A ou 591 du 2033C)					
Plus-values à long terme au taux de 19%					
Autres Plus-values imposables au taux de 19%					
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%					
Plus-values exonérées art. 238 quindecies					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2quater					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante		Entreprise nouvelle art. 44 septies	
				Pôle de compétitivité	
				Société d'investissements immobiliers cotée	
Zone franche urbaine		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
				Autres dispositifs	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
Bénéfice ou déficit exonéré			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
D IMPUTATIONS					
Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %					

Imprimé 2065BIS du 02/07/2018

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065							
Formulaire néant							X
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.							
- Payées par la société elle-même							(a)
- Payées par un établissement chargé du service des titres							(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas la (les) bénéficiaire(s)							(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)							(e)
							(f)
							(g)
							(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%							(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							(j)
7. Montant des revenus répartis						total (a à h)	
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5 Remboursements 6		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7 Remboursements 8	
1	2	3	4	5	6	7	8
H DIVERS							
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)							
Adresses des autres établissements							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVLt imposées à 15%	MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
	MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice						
	MVLt réalisée au cours de l'exercice						
	MVLt restant à reporter						

Imprimé 2050 du 02/07/2018

2050 - BILAN ACTIF				
Formulaire néant				
	N			
	Brut		Amortissements, provisions	Net
Capital souscrit non appelé	(I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	AB		AC	
Frais de développement	CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
Fonds commercial(1)	AH	219 000	AI	219 000
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
Immobilisations corporelles				
Terrains	AN		AO	
Constructions	AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
Autres immobilisations corporelles	AT	216 471	AU	75 837
Immobilisations en cours	AV		AW	
Avances et acomptes	AX		AY	
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
Autres participations	CU		CV	
Créances rattachées à des participations	BB		BC	
Autres titres immobilisés	BD		BE	
Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières	BH	13 276	BI	13 276
TOTAL	(II) BJ	448 747	BK	75 837
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens	BN		BO	
En cours de production de services	BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
Marchandises	BT	72 965	BU	72 965
Avances et acomptes versés sur commande	BV		BW	
Créances				
Clients et comptes rattachés(3)	BX	277 113	BY	277 113
Autres créances(3)	BZ	19 789	CA	19 789
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
Divers				
Valeurs mobilières de placement	CD	197	CE	197
dont actions propres				
Disponibilités	CF	24 693	CG	24 693
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance(3)	CH		CI	

TOTAL		(III)	CJ	394 759	CK		394 759
Frais d'émission d'emprunts à étaler		(IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations		(V)	CM				
Écarts de conversion actif		(VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL		(I à VI)	CO	843 507	1A	75 837	767 669
Renvois	(1) dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété		Immobilisations		Stocks		Créances	

Imprimé 2051 du 02/07/2018

2051 - BILAN - PASSIF avant répartition				Formulaire néant	
Capitaux propres					Exercice N
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé	10 000)	DA		10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
Ecart de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence	EK)	DC		
Réserve légale (3)			DD		1 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées (3)			DF		
	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)			
Autres réserves			DG		34 017
	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ)			
Report à nouveau			DH		1 700
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	59 539
Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées			DK		
TOTAL (I)				DL	106 257
Autres fonds propres					
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques			DP		
Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)				DR	
Dettes (4)					
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		295 449
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs	EI)	DV		44 950
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX		226 528
Dettes fiscales et sociales			DY		94 483
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA		
Compte régul.					
Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)				EC	661 411
Ecart de conversion passif		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	767 669
Renvois					
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
	Écart de réévaluation libre		1D		
	Réserve de réévaluation (1976)		1E		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF		

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	424 932
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 480

Imprimé 2052 du 02/07/2018

2052 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)						
						Formulaire néant
Exercice N						
Produits d'exploitation		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
Ventes de marchandises		FA	315 832	FB		FC 315 832
Production vendue	biens	FD		FE		FF
	services	FG	644 389	FH	45 621	FI 690 011
Chiffres d'affaires nets		FJ	960 222	FK	45 621	FL 1 005 844
Production stockée						FM
Production immobilisée						FN
Subventions d'exploitation						FQ 1 917
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						FP
Autres produits (1) (11)						FQ 429
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 1 008 190
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS 606 618
Variation de stock (marchandises)						FT -34 169
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)						FW 111 097
Impôts, taxes et versements assimilés						FX 9 538
Salaires et traitements						FY 150 799
Charges sociales (10)						FZ 51 266
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA 35 954
		- dotations aux provisions				GB
	Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
Autres charges						GE 595
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 931 702
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 76 488
Opérations en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI
Produits financiers						
Produits financiers de participations (5)						GJ
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL 0
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
Différences positives de change						GN
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
Total des produits financiers (V)						GP 0
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ
Intérêts et charges assimilées (6)						GR 2 998
Différences négatives de change						GS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT

Total des charges financières (VI)		GU	2 998
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	-2 998
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	73 489

Imprimé 2053 du 02/07/2018

2053 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)									
								Formulaire néant	
								Exercice N	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital							HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)							HD	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital							HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)							HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise							(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices							(X)	HK	13 950
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							HL		1 008 190
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							HM		948 650
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)							HN		59 539
Renvois									
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières							HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	
(3)	Dont crédit-bail mobilier							HP	13 656
	Dont crédit-bail immobilier							HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							1K	
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)							HX	
(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD	
(9)	Dont transferts de charges							A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2	12 042
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles:								
	facultatifs	A6		obligatoires	A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						Exercice N		
							Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs						Exercice N		
							Charges antérieures	Produits antérieurs	

Imprimé 2054 du 02/07/2018

2054 - IMMOBILISATIONS					
					Formulaire néant
CADRE A : IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
Incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF 219 000
Corporelles					
Terrains		KG		KH	KI
Constructions	Sur sol propre Dont composants : L9	KJ		KK	KL
	Sur sol d'autrui Dont composants : M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions Dont composants : M2	KP		KQ	KR
Installations techniques, matériel et outillage industriels Dont composants : M3		KS		KT	KU
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	KV	123 976	KW	KX 17 780
	Matériel de transport	KY		KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	74 714	LC	LD
	Emballages récupérables et divers	LE		LF	LG
Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
Avances et acomptes		LK		LL	LM
TOTAL III	LN	198 690	LO	LP	17 780
Financières					
Participations évaluées par mise en équivalence	8Q		8M		8T
Autres participations	8U		8V		8W
Autres titres immobilisés	1P		1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières	1T	13 000	1U		1V 276
TOTAL IV	IQ	13 000	LR		LS 276
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	OG	211 690	OH		OJ 237 056

CADRE B: IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
Incorporelles									
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CO		DO		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV		LW	219 000	1X	
Corporelles									
Terrains		IP		LX		LY		LZ	
Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	141 756	MO	
	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	74 714	MU	
	Emballages récupérables et divers	IX		MV		MW		MX	
Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
TOTAL III		IY		NG		NH	216 471	NI	
Financières									
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ				M7			
Autres participations		10				OY			
Autres titres immobilisés		11				2C			
Prêts et autres immobilisations financières		12				2F	13 276		
TOTAL IV		13		NJ		NK	13 276	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		OK		OL	448 747	OM	

Imprimé 2054BIS du 02/07/2018

**2054 Bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire néant ☒ X

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2) - col. 5
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amor- tissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice	
			Montants des suppléments d'amor- tissement	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
CADRE B						
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RESULTAT DE L'EXERCICE						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE						=

Imprimé 2055 du 02/07/2018

2055 - AMORTISSEMENTS									
Formulaire néant									
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immob. Incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Construc- tions	Sur sol propre	PM		PN		PQ		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Installations gales, agenc. et aménag.	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage		PZ		QA		QB		QC	
Autres immob. Corporelles	Inst.gales, agenc., aménagements divers	QD	23 738	QE	22 955	QF		QG	46 694
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Mat. Bureau inform. Mobilier	QL	16 144	QM	12 999	QN		QO	29 143
	Emballages récup. et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	39 882	QV	35 954	QW		QX	75 837
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	39 882	OP	35 954	OQ		OR	75 837

[illegible]

Primes de remboursement des obligations			SP		SR	
---	--	--	----	--	----	--

Imprimé 2056 du 02/07/2018

2056 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN								
							Formulaire néant	X
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	Augmentations Dotations de l'exercice 2	Diminutions Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées								
Provisions pour reconstit. des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
Provisions pour investissements (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI				
Amortissements dérogatoires (*)	3X	TM	TN	TO				
Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
(*) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
Provisions pour risques et charges								
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E				
Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				

Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
	- corporelles	6E	6F	6G
	- titres mis en équivalence	02	03	04
	- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières	08	07	08
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
Sur comptes clients		6T	6U	6V
Autres provisions pour dépréciation		6X	6Y	6Z
TOTAL III		7B	TY	TZ
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF
	- financières		UG	UH
	- exceptionnelles		UJ	UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10

Détail des provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Détail des autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Détail des provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Détail des autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Détail des provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Détail des autres provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Imprimé 2057 du 02/07/2018

2057 - ETAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE						
						Formulaire néant
CADRE A : ETAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE						
Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN
Prêts (1) (2)		UP		UR		US
Autres immobilisations financières		UT	13 276	UV		UW
						13 276
DE L'ACTIF CIRCULANT						
Clients douteux ou litigieux		VA				
Autres créances clients		UX	277 113		277 113	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(Provision pour dépréciation antérieurement constatée UO)	Z1				
Personnel et comptes rattachés		UY				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	19 538		19 538	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
	Divers	VP				
Groupe et associés (2)		VC				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	250		250	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		VS				
TOTAUX		VT	310 178	VU	296 902	VV
						13 276
RENOIS						
(1) Montant des	- prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				

CADRE B - ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dette auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	8 480	8 480	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	286 968	50 489	173 425
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	226 528	226 528	
Personnel et comptes rattachés		8C	21 963	21 963	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 734	26 734	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 017	6 017	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	38 547	38 547	
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 221	1 221	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
Groupe et associés (2)		VI	44 950	44 950	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2			
Produits constatés d'avance		8L			
TOTALX		VY	661 411	VZ 424 932	173 425 63 054
RENVIS					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	183 544	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	18 600	VL	26 290	

Imprimé 2058A du 02/07/2018

2058 A - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL										
									Formulaire néant	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	59 539	
Rémunération du travail (entreprises à l'IR) :										
- de l'exploitant ou des associés									WB	
- de son conjoint		moins part déductible			à réintégrer			WC		
Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-contre)	WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	1 042			XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option)	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs			XX				XW	
Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)			XZ					
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY	
Impôt sur les sociétés									I7	6 940
Quote-part (	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8		
			- imposées au taux de 0%					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme					WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont:	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)			SU				WQ	
		Zones d'entreprises (activité exonérée)			SW					
		Déficit étranger antérieurement déduit par les PME (art. 209C du CGI)			SX					
		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro			M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
TOTAL I								WR	67 521	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0%				WH	
		- imposées au taux de 19%				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%				IG		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales. Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A		XA	
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer.					ZY	
	Majoration d'amortissement					XD	
	Abattement sur bénéfices et exonérations					XF	
	Entreprises nouvelles 44 septies (reprise d'entreprises en difficultés)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 Undecies)	L6		
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies ou 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		
Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies)	XC		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							
Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI		XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)			XI	67 521		
	déficit (II moins I)					XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprise à l'IS)				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (détail sur le tableau 2058-B)						XL	
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			
				XN	67 521	XO	

RÉSULTAT FISCAL, Détail des divers à réintégrer	
Libellé	Montant

RÉSULTAT FISCAL, Détail des divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2058B du 02/07/2018

2058 B - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Formulaire néant

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	K4	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	8 869
---	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges		
	8X	8Y
Total des provisions pour risques et charges	8X	8Y
Provisions pour dépréciation		
	9D	9E
Total des provisions pour dépréciation	9D	9E
Charges à payer		
	9K	9L
Total des provisions pour charges à payer	9K	9L
TOTAUX (YN = ZV à 9K) et (YO = ZW à 9L) reportés au tableau 2058-A ligne W1 pour YN et ligne WU pour YO	YN	YO

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

Imprimé 2058C du 02/07/2018

2058 C - TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS						Formulaire néant	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (Entreprises soumises à l'IS)							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				0C	21 700	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				0D	10 994	
	Prélèvements sur les réserves				0E		
	TOTAL I				0F	32 694	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves			- Réserve légale	ZB		
				- Autres réserves	ZD	10 994	
	Dividendes			ZE	20 000		
	Autres répartitions			ZF			
	Report à nouveau			ZG	1 700		
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			TOTAL II	ZH	32 694	
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N	
ENGAGEMENTS							
- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7	39 512	YQ	13 656
- Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
- Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DÉTAILS DES POSTES							
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-Traitance				YT	2 043	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	33 534	XQ	38 789
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	10 013	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	60 251
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052				ZJ	111 097	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW	729	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	8 809
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052				YX	9 538	
T.V.A.							
- Montant de la T.V.A. collectée						YY	185 526
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	139 812
DIVERS							
- Montant brut des salaires						0B	116 828
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						0S	
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK	0,10
Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH	

RÉGIME DE GROUPE									
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		plus-values à 15%	JK		plus-values à 0%	JL		
			plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble	JD		plus-values à 15%	JN		plus-values à 0%	JO		
			plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
1 pour société mère - 2 pour filiale			JH		N° SIRET de la société mère		JJ		

Imprimé 2059A du 02/07/2018

2059 A - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES							
							Formulaire néant ☒
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Immobilisations							
N°	Nature	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
0							
B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES							
Immobilisations (le N° renvoie au cadre A)			Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
N°	Prix de vente	Montant global de la PV ou MV	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
				19%	15% ou 12,8%	0%	
0							
Autres éléments							
Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés							
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés							
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale							
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement							
Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé							
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers :							
TOTAL : Plus ou moins-value nette							
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme							
Cadre C : autres plus values taxables à 19%							

Autres éléments : divers	Court terme	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 12,8%	0%	

Imprimé 2059B du 02/07/2018

2059 B - AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire néant ☒ X

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39, quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) (à préciser :) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors d'opérations de fusion ou d'apport

de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values	date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

Imprimé 2059C du 02/07/2018

2059 C - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME				Formulaire néant ☒			
Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% ou 12,8%							
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)							
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)							
I- SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%			
1		2	3	4			
Moins-values nettes		N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N - 1					
		N - 2					
		N - 3					
		N - 4					
		N - 5					
		N - 6					
		N - 7					
		N - 8					
		N - 9					
		N - 10					
II- SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS							
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice à 16,5% ou 15%	Imputation sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter	
		À 19%, 16,5% ou 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)				À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes		N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
		N-10					

Imprimé 2059D du 02/07/2018

2059 D - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS						
					Formulaire néant	X
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10%	Taxées à 15%	Taxées à 18%	Taxées à 19%	Taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélè- vements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5°, 6°, 7° alinéas de l'art.39-1-5° du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à un complément d'impôt	ne donnant pas lieu à un complément d'impôt			

Imprimé 2059E du 02/07/2018

2059 E - DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE			
			Formulaire néant
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Vente de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 005 844	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	1 005 844	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun)	OH	429	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 917	
Variation positive des stocks	OD	34 169	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	36 515	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	606 618	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	60 335	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	3 571	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun	OW	595	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	671 121	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	371 238
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF pour les mono-établissements)	SA	371 239	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	du	au	
Date de cessation	HR		

VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP		4
	dont apprentis	YF	1
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

Imprimé 2069RCI du 02/07/2018

REDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE		2069RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile			
		Néant	X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle formulaire est déposé			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Imprimé 2900 du 02/07/2018

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIÉTÉS LIÉES DIFFÉRÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

2900

I - QUOTITÉ D'INTERETS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	A	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	B	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	C	
Ratio d'endettement = $a \times (15x \text{ c/b})$	D	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	E	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	F	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	G	
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	H	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	I	
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\,000 \text{ €}$ indiquer 0)	J	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFÉRÉS

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	K	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	L	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		M	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		N	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$ [si $O < 0$, indiquer 0]		O	
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		P	
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		Q	

Imprimé CALC219BF4 du 02/07/2018

**CALC219BF4 - TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
 DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (art 219 b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)**

Adresse du siège social si différente

I - Résultats de l'exercice**A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun**

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	67 521
b	Dont plus-value à court terme	
c	Déficits ou amortissements relevant du régime des plus-values à long terme	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-value à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120€ x durée de l'exercice en mois/12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		38 120

l	III Bénéfices soumis au taux normal (a - c - h - i)	29 401
m	IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d - j - k)	

S2FM

Société à responsabilité limitée au capital de €. 10 000
87, avenue de Flandre
75019 - PARIS
RCS PARIS B 790 741 953

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Lucien

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2018

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT

de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Conformément à la proposition de la Gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net comptable d'un montant de €. 59 539,76, et décide de l'affecter de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice bénéficiaire : €. 59 539,76

TOTAL A AFFECTER : €. 59 539,76

Affectation proposée :

Autres réserves : €. 50 000,00

Report à nouveau : €. 39,76

TOTAL AFFECTE : €. 59 539,76

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, à savoir :

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE	AVEC ABATTEMENT	SANS ABATTEMENT
31/12/2016	0		
31/12/2015	0		
31/12/2014	0		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

lucy

ETATS FINANCIERS

SARL S2FM

87, Avenue de Flandre
75019 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2018

APE : 6190Z

SIRET : 790 741 953 00018



Expertise & Conseil de l'Entreprise

EXPERTISE & CONSEIL DE L'ENTREPRISE - 2 Villa Montgolfier - 94410 - SAINT-MAURICE
Tél. 01 43 97 68 80 - Fax. 01 43 97 68 81
www.ece-conseil.com

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 87 Avenue de Flandre 75019 PARIS
Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 79074195300018 Néant ☐ *

				Exercice N clos le		N-1	
				13 11 22 01 8		13 11 22 01 7	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI	219 000	219 000	219 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	219 057	109 884	109 173	140 634
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	15 982		15 982	13 276
	TOTAL (II)	BJ	BK	454 039	109 884	344 155	372 910
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	98 120		98 120	72 966
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	220 088		220 088	277 113
	Autres créances (3)	BZ	CA	85 117		85 117	19 789
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	198		198	198
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	110 005		110 005	24 694
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	8 432		8 432	
	TOTAL (III)	CJ	CK	521 960		521 960	394 760
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	976 000	109 884	866 115	767 670
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	15 982	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

En Euros.

EXPERTISE ET CONSEIL - ECE

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10...000.....)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	93 518	34 018	
	Report à nouveau	DH	1 740	1 700	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	32 145	59 540	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	138 403	106 258	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	236 479	295 449	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	4 264	44 951	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	333 558	226 528	
	Dettes fiscales et sociales	DY	153 411	94 483	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	727 712	661 412	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	866 115	767 670	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	{ Ecart de réévaluation libre	1D			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	538 359	424 932	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		8 480	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
		FA		FB		FC				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			2 047 701				2 047 701		315 833
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF			
		services*	FG		FH		FI			690 011
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	2 047 701	FK		FL	2 047 701		1 005 844
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			1 917
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	2 161		
	Autres produits (I) (11)						FQ	22		429
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 049 884		1 008 190
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 310 245		606 619
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(25 154)		(34 169)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	155 334		111 098
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	14 288		9 538
	Salaires et traitements*						FY	389 166		150 800
	Charges sociales (10)						FZ	124 426		51 266
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	34 047		35 955
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	21		596
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 002 373		931 702
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	47 510		76 488
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3		0
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	3		0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	10 033		2 998
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	10 033		2 998
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 030)		(2 998)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	37 480		73 490	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 568		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 568		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 321		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 321		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	247		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 582	13 950	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 051 455	1 008 190	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 019 310	948 651	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	32 145	59 540	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	18 836	13 657	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	2 539		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 161		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	18 098	12 043	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 623 obligatoires A9 17 475				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
AMENDES ET PENALITES		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		1 321			
REGUL SFR 2017 AVOIR				1 568	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	219 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	141 757	KW		KX	1 596	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	74 715	LC		LD	990	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	216 471	LO		LP	2 586	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
	Autres participations			8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	13 276	1U		1V	2 706	
	TOTAL IV			LQ	13 276	LR		LS	2 706	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	448 748	0H		0J	5 292

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	219 000	IX	219 000	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	143 353	MO	143 353
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	75 705	MU	75 705
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	219 057	NI	219 057
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations		I0		0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	15 982	2G	15 982
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	15 982	2H	15 982
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0K		0L	454 039	0M	454 039

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL S2FMNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	46 694	QE	21 246	QF		QG	67 940
Immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 143	QM	12 801	QN		QO	41 944
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	75 838	QV	34 047	QW		QX	109 884
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	75 838	OP	34 047	OQ		OR	109 884

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		
						Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL S2FM</u>		Néant ☒ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT	15 982	UV	15 982	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	220 088	220 088		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres	VM	15 484	15 484		
	collectivités	VB	341	341		
	publiques	VN				
	Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	69 292	69 292		
	Charges constatées d'avance	VS	8 432	8 432		
	TOTAUX	VT	329 619	VU	329 619	VV
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	236 479	51 390	185 089		
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	333 558	333 558			
Personnel et comptes rattachés		8C	42 176	42 176			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	46 494	46 494			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	64 742	64 742			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	4 264	0	4 264		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	727 712	VZ	538 359	189 353	
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	4 626	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	4 264	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	54 975	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8							
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA 32 145			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	12 268			XC	13 736			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	1 468			XW	1 321			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				XY				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				Y7	5 582			
	Amendes et pénalités		WJ	1 321	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				K7				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										J8				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										ZN				
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				WN					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %						WO				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions						XR				
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										WQ				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		Y1					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		Y3					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										WR	52 784				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										WS					
										WT					
										WU					
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WV					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WH					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WP					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WW					
		- imposées aux taux de 0 %								XB					
		- imposées aux taux de 19 %								Y6					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WZ					
		- imputées sur les déficits antérieurs								XA					
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								ZY					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										XD					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				XF					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XS					
Majoration d'amortissement *										XG	15 570				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		Y2				
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		XH	15 570			
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		XI				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		XJ					
										XL					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XN					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XO					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage															
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		37 214									
		déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		37 214									

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	32 690
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WJ		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 700	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD	59 500			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	59 540		Dividendes		ZE				
					Autres répartitions		ZF				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Report à nouveau		ZG	1 740			
TOTAL I		OF	61 240	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	61 240		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	1 865		2 044			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	57 674		38 790			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	20 730		10 013			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	75 065		60 251			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	155 334		111 098			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 861		729			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	12 427		8 809			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	14 288		9 538			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	384 938		185 526			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	299 225		139 812			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB	308 942					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(A)	(B)			(C)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(ventilation par taux)			
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL S2FMNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL S2FM

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(16)

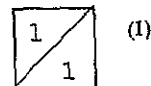
Désignation de l'entreprise : SARL S2FM				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 047 701
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	2 047 701
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	22
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	25 154
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	2 161
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	1 568
TOTAL 2				OM	28 905
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	1 310 245
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	80 487
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	21
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	1 390 753
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	685 853
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	685 853
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case I17, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	2 047 701	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY		0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8 N° SIRET 7 9 0 7 4 1 9 5 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL S2FM

ADRESSE (voie) 87 Avenue de Flandre

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

7 9 0 7 4 1 9 5 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL S2FM

ADRESSE (voie)

87 Avenue de Flandre

CODE POSTAL

75019

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.